

# J'ai des vertiges

**Dr.Slaouti Siham**

Adresse du site : [www.docvadis.fr/siham-slaouti](http://www.docvadis.fr/siham-slaouti)



Validé par  
le Comité Scientifique Neurologie

**Tout tourne autour de vous ? Il s'agit de vertiges. Ils sont probablement bénins. Quelques repères sont utiles pour comprendre leur origine, leur prise en charge et la démarche à avoir si vous en ressentez.**

## **À qui dois-je m'adresser ?**

Vous devez consulter votre médecin traitant. Il procédera à un premier examen et, le plus souvent, il posera un diagnostic en vous posant des questions et en vous examinant.

Il vous prescrira éventuellement des examens complémentaires et au besoin vous orientera vers un spécialiste, ORL ou neurologue, selon les résultats du premier bilan.

## **Les vertiges : qu'est ce que c'est ?**

Un vertige est une illusion de déplacement qui donne la sensation que l'environnement tourne autour de vous ou que vous tourner dans l'espace.

Les vertiges sont une cause fréquente de consultation.

Ils constituent un signal d'alerte qui indique le plus souvent un mauvais fonctionnement de l'oreille interne, organe qui participe, avec la vue et les mouvements corporels, à la perception du mouvement et des déplacements (vitesse, direction, etc.).

Ils sont classés selon leur durée : de quelques secondes à plusieurs jours.

## **Quelles sont les causes possibles ?**

Les vertiges sont le plus souvent dus à un mauvais fonctionnement de l'oreille interne. Généralement bénins, ils peuvent avoir de nombreuses origines. Parmi les 150 types de vertige recensés, trois sont les plus fréquents :

- Le vertige positionnel paroxystique bénin : c'est le plus fréquent. Il est provoqué par la présence, dans l'oreille interne, de petits cristaux (des otolithes). C'est un vertige intense et bref qui survient en tournant la tête, en se levant ou en se baissant.

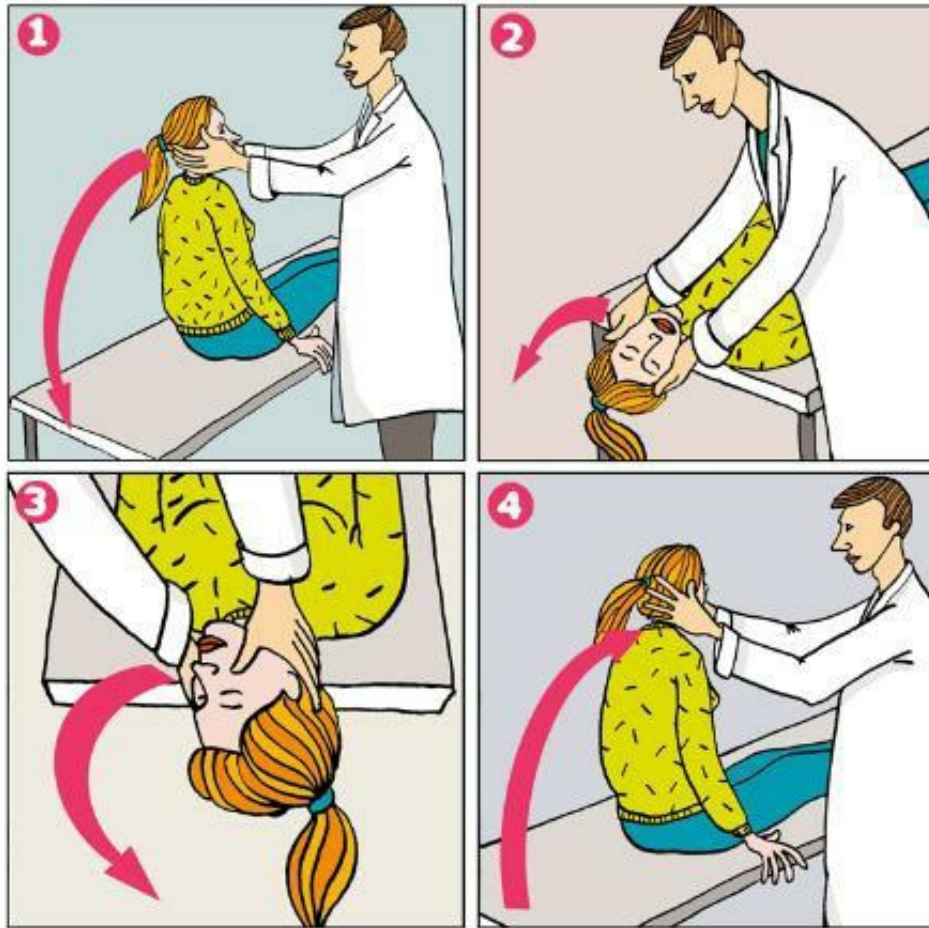
Souvent très gênant pour le patient, le vertige peut être soulagé rapidement par des gestes faciles à exécuter par votre médecin. L'objectif de ces mouvements de la tête est de libérer les otolithes, particules libres flottantes.

- La maladie de Ménière : sa cause est inconnue. Il pourrait s'agir d'une réaction à une infection, un traumatisme, une allergie ou une maladie auto-immune. Les vertiges surviennent par crises qui se répètent. Ils sont plus longs, pouvant durer d'un quart d'heure à plusieurs heures ; ils peuvent s'accompagner d'un bourdonnement grave unilatéral, de nausées et de vomissements au plus fort de la crise. L'évolution se fait vers une surdité progressive et des vertiges chroniques.
- La névrite vestibulaire : elle est due à une infection virale. Il s'agit d'un grand vertige unique qui dure plusieurs heures à plusieurs jours avec impossibilité de se tenir debout durant les premiers jours et vomissements.

D'autres causes, plus rares mais aussi plus graves, peuvent entraîner des vertiges :

- traumatisme crânien,
- accident vasculaire cérébral (AVC),
- tumeur (schwannome ou neurinome de l'acoustique).

Enfin, les vertiges chez les personnes âgées sont très fréquents. Leur origine peut être multiple, altération de l'état cardiovasculaire, état psychique, traitements médicamenteux, etc.



*Souvent très gênant pour le patient, le vertige peut être soulagé rapidement par des gestes faciles à exécuter par votre médecin. L'objectif de ces mouvements de la tête est de libérer les otolithes, particules libres flottantes.*

## **Quels examens peuvent être réalisés ?**

Le médecin vous questionnera de manière approfondie afin de déterminer précisément la durée des vertiges, les circonstances de survenue (position particulière, moment, lieu, etc.), la présence d'autres symptômes (acouphènes, maux de tête, etc.), la fréquence des crises.

Il procèdera à un examen clinique et à un examen otoscopique (des oreilles).

S'il conclut à un vertige positionnel paroxystique bénin, aucun examen complémentaire n'est nécessaire.

En cas de suspicion de maladie de Ménière, le médecin vous adressera, pour confirmation du diagnostic, à un ORL qui pratiquera au cours de la crise des examens spécifiques, dont un bilan audiométrique.

Des examens complémentaires peuvent être proposés, comme l'imagerie par résonance magnétique (IRM) ou le scanner.

## Quel sont les traitements possibles ?

- Le vertige positionnel paroxystique bénin est traité par une manœuvre thérapeutique. Elle consiste en des mouvements simples pratiqués sur la table d'examen, qui permettent la sortie des otolithes de l'oreille interne.
- La maladie de Ménière est traitée par un médicament (le chlorhydrate de bétahistine) associé à un régime sans sel et une bonne hygiène de vie.
- La névrite vestibulaire disparaît spontanément, par un phénomène naturel de compensation dans l'oreille interne. Un traitement médicamenteux est donné durant les deux premiers jours pour diminuer les symptômes et l'anxiété. Une rééducation dite « vestibulaire » peut améliorer la qualité de la récupération.

En cas de vertiges, consultez votre médecin traitant. La cause est probablement bénigne, mais le médecin peut décider de faire pratiquer des examens complémentaires afin d'écartier une cause plus grave et décider d'un traitement adapté.